



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL – 2025-02-05

DECISION DU MAIRE

**SUPERVISION, ACTIONS DE SENSIBILISATION DES
EQUIPES POUR LE PERSONNEL DE CLAIR DE LUNE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de formation avec Mr GRATIA Damien, psychologue, pour deux séances de supervision pour le personnel de la crèche Clair de Lune.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Mr Damien GRATIA, psychologue, pour deux séances de supervision à destination du personnel de la crèche Clair de Lune. Cette prestation a un coût de 390€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Mr Damien GRATIA.

Fait à Sisteron, le 27/02/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU